



TENNIS DE MARSINVAL

Règlement au 01/08/2022

Inscriptions

Les courts sont strictement réservés aux résidents du Domaine de Marsinval, adhérents titulaires d'un identifiant internet. Les identifiants sont attribués moyennant la somme de 30 € - non remboursable, non transférable -. Pour cela, contacter le responsable tennis ou visiter le site Web. Le départ du domaine entraîne la perte des identifiants.

Réservation de court

- Pour réserver, vous devez vous connecter soit par internet soit par notre site www.marsinval.fr section tennis ou directement via le site www.tennislibre.com en utilisant les identifiants internet qui vous auront été attribués.
- La réservation s'effectue en ligne, en fonction des disponibilités affichées, pour une durée d'une heure maximum. La réservation est valide lorsque 2 adhérents se seront connectés avec leurs identifiants respectifs pour réserver le même créneau horaire.
- Pour accéder aux courts, l'adhérent devra taper un code à usage unique qu'il recevra en même temps que la confirmation de réservation Tennislibre sur l'adresse mail qu'il aura renseignée. Ce code ne doit en aucun cas être transmis à des tiers. Il est valable uniquement sur le créneau de réservation.
- **Chaque adhérent a le droit à une seule réservation. Pour réserver un autre créneau il faut soit annuler la réservation, soit attendre la fin du créneau qui a été réservé.**
- Lors d'événements particuliers, les courts de tennis pourront être réservés en priorité par le responsable de tennis (p.ex. : entretien des courts, stages, tournois)

Invités

Un invité peut remplacer un adhérent. L'adhérent doit préalablement avoir réservé le créneau pour son invité. L'invité doit nécessairement être accompagné d'un résident adhérent.

Identifiants Internet

En cas d'oubli de mot de passe, visitez le site Tennislibre pour les récupérer. En cas de perte d'identifiant, merci de contacter le responsable Tennis.

Comportement durant le Jeu/ Accès aux courts

Les joueurs veilleront à ne pas détériorer les équipements des courts de tennis.

Des équipements destinés au petit entretien du court sont mis à la disposition des joueurs. Il est de leur responsabilité de ne l'utiliser que pour l'usage pour lequel ils sont destinés et devront être remis le long de la clôture après usage. Il est formellement interdit de sortir ces équipements des courts. Le revêtement au sol est destiné uniquement à la pratique du tennis. Celui-ci est fragile, il est donc interdit de faire du vélo, patin à roulettes, skate, ou tout autre jeu sur ce revêtement.

Seules les personnes ayant reçu un code d'accès pour l'ouverture des portes peuvent accéder aux courts. Il n'est pas souhaitable de faire rentrer d'autres usagers au motif qu'ils n'ont pas eu le code ou l'ont oublié. A chaque fin de jeu, merci de bien veiller à ce que la porte se referme.

Signalez tout problème technique via le site internet (responsable tennis ou membre du bureau)

Le non-respect de l'une des règles du règlement peut entraîner l'annulation définitive de l'identifiant.

Merci